



# CHS-CT du 30 juin 2015

[fo.044@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.044@dgfip.finances.gouv.fr)

(02.40.20.76.56 tous les matins sauf le mercredi)

## DRFiP : Projets de création des PCRPs et de réorganisation des services de Nantes et de Rezé (SIP, SIE, pôles CE, trésorerie de Rezé)

### Liminaire **FO** :

Les représentants **FO** prennent note des efforts consentis par la DRFiP44 avec l'élaboration d'un tableau retraçant les différents risques découlant des restructurations prévues à l'horizon 2016.

Pour autant, ils estiment que cette démarche est tardive et aurait dû commencer dès le début de l'année 2015.

Ils considèrent en outre, que les moyens de prévention mis en œuvre sont insuffisamment détaillés. Sur le support, comme sur le fond.

Par ailleurs, ce tableau doit être accompagné d'un calendrier prévisionnel détaillant à chaque étape de la restructuration, les conséquences qui en découlent, ainsi qu'un inventaire des ressources mises à disposition pour une bonne exécution de ces moyens de prévention : tant sur le plan des finances, que du fonctionnement et des personnels.

Enfin les fiches de poste devront être mises à disposition des agents de la DRFiP44 entrant dans les périmètres, bien en amont de la date-butoir à laquelle ils pourront faire connaître leurs vœux.

Cela devra également s'accompagner d'une communication de grande envergure afin de réduire au maximum les risques psycho-sociaux que vont engendrer ces nombreux bouleversements.

Les représentants sont favorables à la proposition faite à la réunion préparatoire de la mise à disposition d'une BALF où l'ensemble des agents pourrait s'exprimer s'ils en éprouvent le besoin et d'une foire aux questions afin que les réponses soient mutualisées vers le plus grand nombre.

Enfin, il conviendra que des référents « *ergonomie du poste de travail* » reçoivent une formation pour épauler au mieux les agents au moment de leur déménagement.

La DRFiP44 a accepté d'améliorer cette démarche :



■ association des agents,

■ expression du ressenti des agents

■ amélioration de la communication,

■ reformulation des objectifs,

**FO** demande à ce que cette nouvelle méthode soit aussi mise en place au plus vite pour Aigrefeuille.

## PAP Tour Bretagne : Bureau SI 1C et 1F

Cette année, la Direction s'est attachée à impliquer les agents dans la démarche de recensement des risques. Cette démarche sera renforcée l'année prochaine via une formation obligatoire des cadres et la mise en place de réunions d'expression et d'écriture collective pour les agents.

Les actions de prévention du PAP 2015 s'articulent en privilégiant l'amélioration continue.

Les principales actions retenues sont la prévention des Risque Psychosociaux, la sécurité incendie et électrique, l'amiante, l'ambiance thermique, la qualité de l'air et les problèmes dus à la structure du bâtiment.

La visite de la délégation du CHS a permis de faire ressortir ces différents problèmes. Certains seront délicats à résoudre étant du ressort du syndic, l'immeuble appartenant à différents propriétaires. Il n'est pas exclu que le CHS revienne.

**Les représentants **FO** ont donné un avis favorable pour le PAP 2015.**

## PAP SRE

Pour cette administration, il n'y a pas eu de recueil de risques mais juste une mise à jour pour les services ayant subi une réorganisation. Les actions du PAP restent donc dans la continuité :

- risques incendie
- risques psychosociaux
- risques de chutes, glissades collision
- risque tenant à l'environnement physique

Lors d'une visite des membres du CHS, les représentants des personnels ont rencontré un service en grande difficulté aussi bien sur le plan moral que physique, situation que l'administration n'avait pas détectée !!!!

Que penser alors, du plan de veille sociale mis en œuvre par la Direction ?

C'est pourquoi, nous avons demandé que celui-ci soit présenté à nouveau avant la fin de l'année.

Que dire du problème de l'amiante dans les locaux du SRE alors que le bilan de désamiantage n'a pas fait l'objet d'une information au CHS ?

Que dire des réorganisations en cours au SRE alors que la direction a considéré qu'il était inutile de présenter au CHS-CT les fiches d'impact les concernant ?

De même pour le possible départ de l'informatique à Strasbourg dont l'information a été donnée en CT, mais aucune discussion n'est envisagée au CHS sur les risques RPS qui en découlent.

En conclusion, les représentants **FO** considèrent que malgré tous les documents bien rédigés, la direction du SRE dissimule les vrais problèmes aux membres du CHS.

**Les représentants **FO** ont donc donné un avis défavorable pour le PAP 2015.**

### Mise à jour du Guide de prévention amiante

Il y a une obligation pour les propriétaires de procéder à un diagnostic amiante pour tous les bâtiments afin de détecter et répertorier la présence d'amiante dans les locaux.

- liste A : flocage, calorifugeage, faux plafonds ( à retirer en cas d'un taux de concentration > 5 fibres/litre),
- liste B : amiante non friable type colle de dalle ( à vérifier tous les trois ans pour apprécier l'état de conservation et si besoin traiter).

En cas de travaux, l'entreprise doit être qualifiée pour le traitement de l'amiante soit par retrait soit par confinement. Les déchets doivent faire l'objet d'une traçabilité. Le DTA doit être remis à jour.

*Rappel : les agents de service ne doivent pas intervenir pour des travaux sur des supports contenant de l'amiante.*

### Etude ergonomique sur l'application GESPRO et les situations de travail des SIE

Cette étude devait permettre de mesurer l'impact sur l'organisation du travail avant la phase de généralisation de l'outil GESPRO mais la généralisation est intervenue sans attendre le bilan. Comme d'habitude....

L'analyse porte sur trois nouveaux modules : procédures collectives, surveillance / relance et acquisition pro, de l'application Gespro (gestion des professionnels).

Deux SIE ont été retenus : Nantes Sud et Pornic.

Cette étude a permis de mettre en évidence des problèmes d'ergonomie qui ont pu faire l'objet pour certains de correction mais elle a aussi défini de pseudo règles organisationnelles pour mieux rentabiliser l'outil.

Pour **FO**, une application informatique doit être un outil pour l'agent qui doit lui permettre de réduire les tâches matérielles pour lui laisser le temps de la réflexion sans en devenir l'esclave.

*A la question posée à la Direction « En quoi cet outil apporte-t-il un mieux-être à l'agent ? » l'administration n'a pas su nous répondre...*

### Rapport d'activité des Médecins pour 2014

2014 : un gros travail fait par les médecins sur les Risques Psychosociaux, le suivi du dossier du tripode Amiante, les visites médicales obligatoire ou à la demande, les visites de reprise après un arrêt de travail, les visites de poste dans le cadre du CHS, les actions en faveur des personnes handicapées, et les réunions de toutes sortes...

Les médecins nous ont fait part, direction par direction, de leurs différentes interventions appuyées par des statistiques.

Les RPS restent un sujet important et préoccupant, certaines Directions semblent toujours avoir des difficultés à reconnaître la réalité du terrain relayée par les médecins (premier maillon de la chaîne de prévention).

Si certaines directions ont fait des efforts dans la transmission des fiches de signalement, d'autres (dont la plus conséquente !) ne semblent toujours pas en avoir compris l'intérêt !!!!

La fin de l'année 2015 va poser un grave problème, le département ne disposera plus que d'un médecin pour plus de 3800 agents. Les Organisations Syndicales ont formulé un vœu pour accélérer le recrutement rapide de deux nouveaux médecins et d'une infirmière pour combler les postes vacants.

### Registres et fiches de signalement

Divers registres nous ont été présentés concernant des problèmes de téléphone, de fontaine à eau, de matériel... Une fiche de signalement se rapportant à des agressions verbales envers des agents d'accueil par un usager à particulièrement attiré l'attention des représentants des personnels. L'auteur des faits serait atteint de troubles psychologiques.



## Fiches d'action

DIRECTION	NATURE	MONTANT	AVIS
SI IC	Rehausseurs d'écrans et tapis de souris	645,12 €	retrait
DSFIPE	TAF Alger, blocs secours	1 887,00 €	accord
DSFIPE	TAF Maroc, DTA	1 010,00 €	accord
DOUANES	BSE, Lits de repos	558,19 €	accord
DSFIPE	TAF Djibouti, DTA	360,00 €	accord
DOUANES	Angers Joxe, Stores	1 197,77 €	accord
SRE	Mesure de bruit salle ordinateurs	1 084,00 €	accord
DRFIP	SIP Rezé Poste accueil assis/debout	2 808,00 €	accord
DRFIP	Formation RPS Cadre	15 000,00 €	accord
DRFIP	Graslin 2ème étage aménagement handicapé	29 000,00 €	En attente

Certaines fiches ont fait l'objet de débats importants :

- rehausseur d'écran : ce type de matériel est financé sur présentation d'un certificat médical du médecin de prévention dans le cadre des troubles musculo-squelettique.

Pour **FO** cette demande aurait dû faire l'objet d'un accord (achat de bras double écrans) dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie au travail pour ce service informatique aux missions spécifiques. Il y aurait peut-être lieu de représenter la fiche.

- Document Technique Amiante (DTA) : **FO** s'est abstenu pour ce type d'action, celle-ci incombe aux administrations dans le cadre du suivi du guide de prévention amiante.  
En acceptant ces dépenses aujourd'hui, le CHS-CT sera donc sollicité tous les trois ans.

- Poste accueil assis/debout : il s'agit de postes de travail modulables en hauteur qui permettent selon les besoins de travailler debout ou assis sur une chaise et ainsi réguler au mieux le flux de l'accueil.  
**FO** a donné son accord à titre expérimental et exceptionnel. Il n'est pas question de renouveler cette action dans le cadre de la prochaine réorganisation de l'accueil Jules Verne.



- Aménagement Handicapé Graslin : cette opération doit faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la CRIPH (cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes Handicapées) : pour une demande de subvention, en cas de refus de l'organisme, le CHS prendra en charge les travaux.

<b>Les élus <b>FO</b> en CHS 44</b>	<b>Patricia DAVID FO INSEE</b>	<b>Chrystelle TONNELIER FO DRFiP 44</b>	<b>Philippe NOBILET FO DRFiP 44</b>	<b>Bruno LE CARRE FO DSFiPE (ex-TGE)</b>
---	--	---	---	--

**PRIORITÉ  
AUX AGENTS**